

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

" Nous sommes en discussion avec conclure un nouveau programme "

COMMENT faire face au ralentissement de l'économie nationale dû à la seconde vague de la pandémie de Covid-19 ? Dans cet entretien exclusif, la ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou, explique la stratégie du gouvernement.

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : La seconde vague de contamination au Covid-19 bouleverse le Plan de relance économique avec des mesures qui réduisent la productivité des entreprises et les recettes fiscales de l'État. Les hypothèses de croissance contenues dans la Loi de finances 2021 sont-elles encore valables ?

Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou : En effet, vous avez raison de souligner le caractère perturbateur de la pandémie sur la mise en œuvre harmonieuse de notre stratégie de relance. Le gouvernement a conçu le plan d'accélération de la transformation (PAT) de notre économie en pariant, comme toutes les autres nations, sur une reprise économique au plan international à partir de 2021, soit une hausse du PIB mondial projeté à 5,5 % après -3,5 % en 2020 selon les dernières prévisions du FMI. Mais comme on le voit, les taux de contamination restent élevés dans de nombreux pays occidentaux, ce qui constitue un risque pour la demande mondiale. Au plan national, après une année 2020 assez difficile avec un PIB qui a reculé de près de -1,8 %, nous projetons une hausse de l'activité économique de 2,6 % en 2021. Mais je dois reconnaître qu'à la lumière de la seconde vague de contamination et compte tenu des mesures que nous avons jugé bon de prendre pour limiter la propagation du virus, un certain nombre de branches d'activité vont voir leur reprise retardée, avec des risques de nouvelles pertes d'emplois et de revenus. Tout cela devrait se traduire par une révision des principales hypothèses retenues dans la loi de finances initiale 2021, notamment une croissance du PIB réel qui pourrait être inférieure à 2 %. Mais malgré tout cela, nous restons optimistes sur la mise en œuvre de l'essentiel de notre stratégie de relance, dans la mesure où elle est assise sur des projets dont les acteurs sont connus et les modalités de financement déjà déterminées. Il nous suffira surtout

d'imprimer de la rigueur dans le suivi de ces projets et réformes. C'est pour garantir cette efficacité que Son Excellence M. le président de la République, chef de l'État, a mis en place un Conseil national du Plan d'accélération de transformation et que Madame le Premier ministre a récemment désigné des responsables de projets.

Comment le gouvernement compte-t-il combler ces énormes pertes financières liées au ralentissement de l'économie nationale ? L'État va-t-il recourir à de nouveaux emprunts extérieurs comme en 2020 ?

- Bien qu'inférieures à celles initialement prévues dans la loi de finances 2021, les projections révisées de l'activité économique pour l'année 2021 devraient néanmoins être supérieures aux réalisations de 2020. C'est pourquoi, nous anticipons notamment un niveau supérieur de ressources. Afin de s'adapter aux contraintes que nous impose l'environnement né de la situation de la Covid-19, nous agissons sur plusieurs facteurs incluant une mobilisation des recettes budgétaires au niveau interne, une plus grande maîtrise des charges, une coopération renforcée avec la communauté financière internationale ainsi qu'une stratégie de présence sur les marchés financiers sous-régionaux. Nous sommes conscients des obstacles que pose la dette aux entreprises et surtout pour la relance économique. C'est dans ce contexte que la stratégie en cours de mise en œuvre devrait se traduire par des actions importantes dans ce domaine. **Mais, ne craignez-vous pas une nouvelle explosion de la dette au moment où le chef de l'État a fixé comme objectif au gouvernement de procéder au désendettement du pays ? Comment allez-vous résoudre ce dilemme ?**

Les orientations du président de la République, chef de l'État sont d'inscrire le taux d'endettement sur une tendance baissière. Nous nous attelons à mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette qui vise quatre aspects : premièrement, la poursuite de l'audit des engagements de l'État ; deuxièmement, l'examen de toutes

les options de gestion active et de reprofilage de la dette publique afin de desserrer la contrainte sur les recettes publiques courantes ; troisièmement, la relance économique qui vise une création de richesses plus importante permettant de générer les ressources budgétaires nécessaires pour honorer nos engagements et augmenter par la même occasion le PIB ; et, quatrièmement, le paiement régulier des échéances de dette publique. Il est tentant d'opposer la nécessité de faire baisser la dette d'un côté et celle de s'endetter pour financer l'économie de l'autre côté. Je voudrais simplement révéler que la dette en elle-même ne constitue pas un problème. C'est pourquoi l'objectif du gouvernement est de travailler sur l'amélioration de son efficacité dans sa capacité à pouvoir la rembourser. Celle-ci impose, par exemple, que le recours à l'endettement ne concerne que les projets prioritaires et pour lesquels la nécessité économique et sociale est avérée. Cette volonté du gouvernement pour une plus grande efficacité de la dépense s'est récemment traduite par la création de l'Anavea qui vient compléter le corpus juridique de l'amélioration de la gouvernance.

Selon plusieurs sources, le Gabon négocie un nouveau programme d'assistance avec le Fonds monétaire international. Confirmez-vous ces informations ? Si oui, comment va-t-il s'articuler ? Le Gabon a conclu un programme économique triennal soutenu par le FMI et qui a pris fin le 19 juin 2020. Ledit programme a permis d'obtenir des résultats positifs avec un redressement du cadre macroéconomique et budgétaire. Nous avons ainsi pu enregistrer une croissance positive de 3,9 % en 2019, un rééquilibrage des comptes des finances publiques ainsi qu'une reconstitution des réserves monétaires. Sur la base de ces résultats prometteurs, le gouvernement n'a jamais entretenu de mystère sur sa volonté de poursuivre la coopération avec le FMI. Nous avons indiqué cette volonté bien avant la fin du précédent programme. Sur le front des réformes, des efforts restaient à poursuivre. Et comme pour mettre

à jour cette fragilité, la crise de la Covid-19 est venue remettre en cause les progrès enregistrés. Par ailleurs, la mise en œuvre harmonieuse de notre plan d'accélération de la transformation nécessite d'avoir des rapports sains avec les différents partenaires au développement et la conclusion d'un accord avec le FMI en constitue le socle. Ainsi, pour répondre clairement à votre question, oui nous sommes en discussion avec le FMI en vue de conclure un nouveau programme. Le programme avec le FMI devrait nous permettre d'atteindre les objectifs du PAT. Celui-ci vise la transformation économique et sociale du Gabon par une accélération des moteurs de la croissance, d'une part, et une densification des filets sociaux, d'autre part.

Lors de la première vague de contamination au Covid-19, l'aide financière promise aux entreprises a été jugée très insuffisante. Selon la Confédération patronale gabonaise (CPG), la mesure relative au financement de leurs trésoreries à travers les banques et les conditions d'accès à cette facilité n'ont bénéficié, au final, qu'à très peu d'entreprises dont la plupart se sont retrouvées exclues. Comment expliquez-vous cette situation ?

Le gouvernement, avec le concours des banques, a effectivement mis en place en avril 2020, le Guichet de financement d'urgence des entreprises. Étaient éligibles à ce Guichet, les PME et TPE légalement enregistrées au Gabon et subissant des pertes de revenus en raison de la pandémie de Covid-19. Précisons qu'il s'agissait d'entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA/an et un effectif inférieur ou égal à 200 personnes. De plus, ces entreprises devaient être à jour de leurs obligations fiscales et sociales tout en s'engageant à maintenir les emplois, y compris sous forme de chômage technique, conformément à la réglementation en vigueur. Les salaires, les loyers et l'électricité constituaient les dépenses éligibles à ce guichet. Ces critères obéissaient à la volonté du gouvernement de sauver les emplois en soutenant les entreprises citoyennes, c'est-à-dire celles qui ont

toujours payé leurs impôts et leurs cotisations sociales. Dans la pratique, les dossiers de demande de crédit n'ont malheureusement pas prospéré du fait notamment du non-respect par les entreprises du critère concernant le respect des obligations sociales et fiscales. En termes simples, les entreprises n'étaient pas à jour vis-à-vis de la CNSS, de la CNAMGS et des Impôts. Leurs demandes ont donc été rejetées par les banques. D'autres entreprises n'ont tout simplement pas souhaité s'endetter pour payer les salaires. Le gouvernement est conscient des résultats mitigés de ce guichet. C'est pourquoi, des réflexions sont en cours avec l'appui de certains partenaires pour asseoir un mécanisme de financement plus adapté aux effets de la crise de la Covid-19. Rappelons toutefois que malgré les insuffisances du guichet de financement, les banques ont quand même directement accompagné le secteur privé à travers, entre autres, des découverts, des restructurations de crédits et d'autres soutiens multiformes.

Le gouvernement va-t-il mettre en place un nouveau plan d'aide en faveur des entreprises les plus impactées par la crise ?

Depuis quelques jours, faisant suite aux orientations de M. le président de la République, chef de l'État et sur instructions de Madame le Premier ministre, chef du gouvernement, nous avons initié avec des collègues sectoriels une série d'échanges avec les principaux acteurs de notre vie économique, notamment les branches d'activité les plus impactées par la crise. L'objectif visé à terme est de mieux apprécier les impacts de la crise sur les entreprises concernées et d'examiner avec elles, les pistes de solution, notamment les modalités d'un accompagnement de l'État en vue d'atténuer l'impact de la Covid et de relancer leurs activités. Dès et déjà, je puis vous annoncer que le gouvernement met tout en œuvre pour procéder au paiement de la dette intérieure audité suivant un échéancier qui sera précisé ultérieurement. Il faut aussi comprendre que tout accompagnement n'est pas forcément financier. En effet, des mesures

Le FMI en vue de



administratives peuvent également être prises pour libérer le potentiel des entreprises. La question de l'état des infrastructures par exemple est un sujet de préoccupation majeure pour les entreprises et les populations. Vous avez par exemple remarqué que le gouvernement a lancé un plan d'urgence sur les infrastructures qui permettra non seulement de les renforcer, mais aussi de dynamiser la commande publique. Ce plan concerne les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'énergie et

des routes.

Le Conseil des ministres du 19 février 2021 a approuvé le Projet d'ordonnance portant création d'une réserve stratégique d'or en République gabonaise. Le Gabon détient-il un stock suffisant pour pouvoir peser sur le marché financier ?

Le but de cette décision n'est pas de peser sur le marché financier mais de constituer une réserve stratégique pour l'avenir. En effet, disposer à terme d'un stock d'or devrait consti-

tuer une forme d'épargne pour les mauvais jours. Il faut également se souvenir que l'or constitue une valeur refuge qui a, en plus, la faculté de garantir la valeur d'une monnaie sur le marché. De plus, dans le cadre des évolutions prévisibles au niveau de notre système de coopération monétaire régional, disposer d'un stock d'or pourrait être très utile. Par ailleurs, une réserve stratégique d'or pourrait bien servir comme actif pour garantir certains de nos engagements.

Relance de l'économie: le salut par le PAT?



Photo: D.R/L'Union

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

À l'instar des économies du monde entier, le Gabon subit, avec sévérité, la seconde vague de la pandémie de Covid-19. Laquelle – on le sait désormais officiellement – aura un impact sur les prévisions de croissance contenues dans la loi de finances 2021 et des recettes de l'État.

Alors quelle stratégie le gouvernement compte-t-il mettre en place pour rééquilibrer ses comptes et soutenir le secteur privé fortement impacté par les mesures de restriction imposées en vue de freiner la propagation du virus? Le gouvernement va-t-il se lancer dans un nouveau cycle d'emprunts avec le risque d'une nouvelle explosion de la dette publique du pays qui culmine aujourd'hui à plus de 5 800 milliards de francs?

Pour la ministre de l'Économie et de la Relance, malgré la situation jugée très critique, le plan de riposte du gouvernement ne sera pas ponctuel mais s'inscrira dans une stratégie globale élaborée dans le Plan d'accélération de la transformation 2021-2023 (PAT 2021-2023). Car, il n'est plus question pour le gouvernement d'improviser des solutions de fortune pour soulager la détresse des opérateurs économiques mais plutôt d'appliquer avec rigueur sa stratégie de relance. " Nous restons optimistes sur la mise en œuvre de l'essentiel de notre stratégie de relance, dans la mesure où elle est assise sur des projets dont les acteurs sont connus et

les modalités de financement déjà déterminées ", a précisé Nicole Janine Roboty-Mbou.

Pour garantir la réussite de sa stratégie sur le plan financier, le membre du gouvernement a annoncé que l'État va recourir à ses traditionnels bailleurs de fonds, notamment le Fonds monétaire international (FMI), déjà séduit par les articulations du PAT 2021-2023. " Nous sommes en discussion avec le FMI en vue de conclure un nouveau programme. Le programme avec le FMI devrait nous permettre d'atteindre les objectifs du PAT. Celui-ci vise la transformation économique et sociale du Gabon par une accélération des moteurs de la croissance, d'une part, et une densification des filets sociaux, d'autre part ", a indiqué la ministre.

Malgré la tournure policée, ce recours aux bailleurs de fonds signifie, tout de même, de nouveaux emprunts avec le pool des institutions financières qui soutiennent les actions du FMI. À savoir la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM) ou encore l'Agence française de développement (AFD). Pour le gouvernement qui veut s'inscrire dans une politique de désendettement, le prochain soutien financier des bailleurs de fonds ne servira que pour soutenir des projets bien ciblés et à l'impact économique avéré dans le temps.

" Le recours à l'endettement ne concerne que les projets prioritaires et pour lesquels la nécessité économique et sociale est avérée ", a insisté la ministre.

LES CHIFFRES CLÉS

ANNÉES	LIBELLÉS	VALEURS
2020	Taux de croissance	-1,8%
	Nombre de personnes mises en chômage technique (secteur formel)	10 000
	Montant total des décaissements au profit du Gabon	1 120,5 milliards de francs
	Dette publique du Gabon en fin septembre	5 835 milliards de francs
	Règlement de la dette publique du Gabon	991,8 milliards de francs
2021	Taux de croissance prévisionnel	inférieur à 2%

Source : DGEFF/ Ministère de l'Économie/ Ministère du Travail.

© D. Maixant MOUSSAVOU